

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 14 décembre 2010 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 9 novembre 2010, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- entendu une communication de Marie-Jo Goedert, chargée de mission auprès de la CTI, relative aux travaux du groupe de travail n°4 de ECA ([European Consortium for Accreditation](#)) dans lequel elle représente la Commission.
- approuvé diverses conventions signées entre octobre 2009 et février 2010, avec le Bureau national des élèves ingénieurs (BNEI), la Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et le Centre international d'études pédagogiques (CIEP).
- approuvé divers arrangements ou accords signés entre juin et novembre 2010, avec l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'Ordre des agronomes du Québec, l'Ordre des forestiers du Québec, l'Agence d'accréditation flamande NVAO, l'Agence d'accréditation suisse OAQ, ainsi que l'accord multilatéral de reconnaissance mutuelle pour l'accréditation de diplômes conjoints, signé ce jour dans le cadre d'ECA avec 7 agences européennes (ANECA, FHR, NOKUT, NVAO, OAQ, ÖAR et PKA).
- entendu une communication de Bernard REMAUD et Alain JENEVEAU qui précisent que le colloque du mardi 8 février 2011 se tiendra normalement à la Cité des sciences et de l'industrie, Parc de la Villette à Paris. Ce colloque sera précédé d'une réunion à visée internationale qui aura lieu lundi 7 février, dans l'après-midi, au siège de la Commission. La séance plénière mensuelle aura lieu mercredi 9 février, également au siège de la Commission.
- entendu la proposition de Corinne CABASSUD et approuvé le calendrier de passage en séance plénière des établissements de Paris, d'octobre 2011 à mai 2012.
- approuvé, sur proposition de Corinne CABASSUD, la nomination de rapporteurs pour examiner la demande présentée par une nouvelle école.
- pris note de l'invitation de Philippe MASSE à participer, mardi 4 janvier 2011 de 11h à 13h, à la première réunion consacrée à la refonte de R&O.
- pris note du courrier transmis par l'ISAT de l'Université de Dijon.
- pris acte du changement de partenariat dans la formation conduisant au titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Travaux publics*, en partenariat avec l'AFTP. Le nouveau partenaire est l'AFITP PACA.
- reporté au suivi périodique l'examen des demandes présentées par 2 établissements de l'Académie de Paris en vue de la délivrance du titre d'*Ingénieur diplômé* dans le cadre de la VAE.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

## 1/ Suivi périodique du Sud-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2011)

### - Région Aquitaine – Académie de Bordeaux

#### Université de Pau

Avis favorable à l'habilitation, pour 2 ans, de l'Université de Pau à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université de Pau, spécialité Bâtiment et travaux publics* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

#### École nationale supérieure en génie des technologies industrielles (ENSGTI)

Avis favorable à l'habilitation, pour 6 ans, de l'Université de Pau à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau*, dans les 2 spécialités – *Génie des procédés – Énergétique* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

A mi-parcours ([décembre 2013](#)), l'École devra transmettre à la Commission un rapport précisant son évolution et la mise en œuvre des recommandations.

(AVIS N° 2010/12-01)

### **École supérieure des technologies industrielles avancées (ESTIA)**

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure des technologies industrielles avancées*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Le renouvellement de l'habilitation à préparer le diplôme dans le cadre de l'apprentissage est limité à 2 ans.

(DECISION N° 2010/12-02)

### **École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITA Bordeaux)**

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

L'avis favorable est limité à 2 années pour la préparation du diplôme dans le cadre de l'apprentissage.

(AVIS N° 2010/12-03)

## **2/ Développement de l'apprentissage**

### **Université de technologie de Troyes (UTT)**

Avis favorable à l'habilitation de l'Établissement à délivrer, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes*, spécialité *Matériaux et mécanique*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

(formation à Troyes et partiellement sur le site de Nogent (Haute-Marne))

(AVIS N° 2010/12-04)

### **Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA)**

Décision d'extension à l'apprentissage, pour 4 ans à partir de la rentrée 2011 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes*.

La commission prend acte de la non-demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes*, spécialité *viti-viniculture*.

(DECISION N° 2010/12-05)

André MORA